Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_241-DE

Délibération n° 2025.241

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 15 décembre 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	42
Pouvoirs :	5
Votants :	47

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Date d'Affichage : 16 décembre 2025

Vote :

Pour :	45
Contre :	1
Abstentions :	1

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Christophe HARDY
Bernard DELAUNAY a donné pouvoir à Karine HUART
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Cécile PARLOT
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.

Étaient excusés :
Bernard DELAUNAY – *Vice-président délégué*
Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_241-DE

Fougères Agglomération **2025.241**

2025.241 - Finances - Adoption du pacte fiscal et financier

Fougères Agglomération souhaite adopter un pacte fiscal et financier afin de renforcer la solidarité entre les 28 communes du territoire et d'assurer une gestion équilibrée à l'échelle du territoire.
Bien que ce document ne soit pas obligatoire pour la communauté, il s'inscrit dans la continuité du projet de territoire adopté en 2023, qui prévoit la mise en place d'un pacte plus solidaire.
Le rapport de la Chambre régionale des comptes (2024) a souligné l'absence de pacte fiscal et financier et recommandé sa mise en œuvre, afin de mieux encadrer les aides versées aux communes.
Ce pacte a pour objectif :
· de formaliser les pratiques financières existantes (transferts de compétences, dotations, fonds de concours, reversements de taxe foncière) ;
· de clarifier les règles de solidarité et de répartition des ressources ;
· d'évoquer les observations de la CRC à propos des relations financières entre les communes ainsi que des charges de centralités
· de préciser la mise en œuvre des politiques publiques correspondant aux compétences de Fougères Agglomération
· et de mieux piloter la politique financière intercommunale à travers un suivi régulier d'indicateurs.

Le pacte fiscal et financier constituera un outil de pilotage stratégique et de cohésion territoriale, garantissant la soutenabilité des projets communautaires et une meilleure équité entre les communes de Fougères Agglomération.

Vu les dispositions financières et comptables du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant l'avis favorable de la Commission des finances en date du 2 juillet 2025 ;
Considérant l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 20 octobre 2025 ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 01/12/2025,

CONTRE : J. ERARD
ABSTENTION : ML NOEL

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à la majorité :

- **D'APPROUVER** le pacte fiscal et financier annexé ;

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU